

**Ollainville****DELIBERATION**
N° CM 42/056/2025

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :
27**- Séance du 26 juin 2025 -**Présents et représentés :
26

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 juin, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le 20 juin 2025, se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, à la Mairie, salle du Conseil.

PRÉSENTS : M. Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire,
M. Olivier MALECAMP, Mme Muriel CHEVRON, M. Régis CARPENTIER, Mme Marie-Hélène CHAPDELAINÉ, M. Thierry FAVOCCIA, Mme Marie-Christine HARISLUR, Adjoint au Maire,
M. Pierre PAREUX, Mme France NOIROT, Mme Isabelle BOTIN, Mme Marie-France DELANZY,
M. Patrick BONNEMYE, M. Michel BURILLO, Mme Sophie Anne PÉAN, Mme Véronique MAFFÉO, M. Philippe CHERY, M. Julien BOUILLON, M. Nicolas PIOT, M. Ludovic GOURDY,
Mme Sylvie MARCHAND, M. Laurent MEUNIER, Mme Valérie RICHTIN Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : M. Nicolas FOUQUE qui donne procuration à M. Nicolas PIOT, M. Didier BONNIER qui donne procuration à M. Jean-Michel GIRAUDEAU, M. Thierry DELCUPE qui donne procuration à M. Ludovic GOURDY, Mme Christine ROUSSET qui donne procuration à Mme Marie-Christine HARISLUR.

ABSENTE : Mme Adeline CLOGENSON

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Véronique MAFFÉO

• Bilan 2024 des acquisitions et cessions foncières

L'article 11 de la loi n° 95-127 du 8 février 1995 entrée en vigueur le 9 mai 1995, prévoit que les communes de plus de 2 000 habitants, débattent au moins une fois par an sur le bilan de leur politique foncière (acquisitions et cessions immobilières).

Ce document, annexé au Compte Financier Unique, a pour objet de dresser le bilan des opérations retracées au CFU auquel il se rapporte.

Compte tenu du contexte réglementaire et législatif précédemment exposé, il peut donc être retenu qu'au titre de l'exercice 2024, la Commune a acquis :

- une parcelle cadastrée section B n°54, de 2 900 m², sise 1 Chemin du Vieux Pavé à Ollainville, par transfert de bien vacant, acte signé le 26 avril 2024,
- une parcelle cadastrée section AP n°203, de 10 449 m², sise 203 rue des Mulets à Ollainville, évaluée au prix de 1 €, acte signé le 6 août 2024,

La Commune a vendu :

- une parcelle cadastrée section B n°321, de 2 680 m², sise Lieudit l'Ardrouillère à Ollainville, et une parcelle cadastrée section B n°1420, de 1 661 m², sise Lieudit La Fosse des Temples, évaluées au prix de 5 400 €, acte signé le 12 septembre 2024.

Entendu le rapport de Monsieur Philippe CHÉRY, Conseiller Municipal,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **Prend acte** de la communication du bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la Commune en 2024.
- **Décide** d'en informer la population.

Le 27 juin 2025

Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire

